CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

Ouverture de la séance : 18h 00.

Madame le Maire fait l'appel.

Présents : Anglade Christophe, Boucays Alexandre, Caruso Sabine, Castet Barbara, Cattanéo Alexandre, Cazelles Romain, Hippolyte Brigitte, Labatut Jean-Bernard, Pons Philippe, Riot Bruno, Sanchez Marie-Hélène, Schiavon Pierre, Thévenot Pascal.

Absents excusés : Capra Laëtitia
Dauchy Sophie, procuration à Barbara Castet,
Durut Kellya, procuration à Hippolyte Brigitte
Gojard Loïc, procuration à Gougnaud-Delaunay Adèle
Gougnaud-Delaunay Adèle (arrivée à 18h 17, en raison de l'accompagnement à une sortie scolaire),
Tardif Virginie, procuration à Caruso Sabine.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Désignation du secrétaire de séance :

Mme le Maire propose à Mr Boucays Alexandre puis à Mr Thévenot Pascal d'être secrétaire de séance. Ils refusent. Mme Caruso Sabine est désignée secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Mme le Maire demande de repousser le point n°1 du II avant le point n°6 du III afin d'attendre l'arrivée de Mme Capra Laëtitia, concernant sa démission du poste d'adjoint.
L'ordre du jour est ajusté pour intégrer les procurations et les retards des élus accompagnant une sortie scolaire.

Modification de l'ordre du jour accepté à l'unanimité.

I- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026

Adopté à l'unanimité.

II- ADMINISTRATION GENERALE

1- Démission de Mme Capra Laëtitia du poste de 2ème adjoint et élection d'un nouvel adjoint.

Point repoussé plus tard dans l'ordre du jour comme indiqué ci-dessus.

2- Règlement intérieur du conseil municipal.

Le règlement intérieur est présenté par Mme le Maire, qui précise également que les élus minoritaires de « Martres-Ensemble » auront une page d'expression politique dans le bulletin municipal répartie comme suit :

- Répartition des mots : opposition 25% (250 mots), majorité 75 % (750 mots), conformément aux recommandations (AMF, Vie communale).
-

Arrivée de Mme Capra Laëtitia à 18h 11.

Mr Boucays Alexandre pose plusieurs interrogations relativement à l'accès aux pages Facebook de la commune et cette de « Brigitte Hippolyte officiel ». Il demande pourquoi ces pages sont bloquées à certaines personnes. Des clarifications sont apportées : à savoir, la page « Brigitte Hippolyte officiel » est une page privée et elle est administrée par une équipe externe, et non par la mairie.
La page Facebook de la commune est administrée par 4 personnes (2 adjoints et 2 employées de la mairie).

Mme le Maire soumet au vote le règlement intérieur.

Adopté à l'unanimité.

III- FINANCES

1- Décision modificative N°1

Mme le Maire donne la parole à Mme Laybax (DGS).
Arrivée de Mme Gougnaud-Delaunay Adèle à 18h 17.
Mme Laybax explique qu'une erreur matérielle s'est produite. Cela a entraîné un oubli de report de saisie dans le logiciel de comptabilité et a amené un plafond déséquilibré.
Cette erreur a été constatée par le service de gestion comptable de Carbonne, qui a fait une observation et par conséquent, l'erreur doit être corrigée.

Mme le Maire soumet au vote la décision modificative N°1.

Adopté à l'unanimité.

2- Annule et remplace la délibération du 29 avril 2026 (2026035D) concernant le vote du budget pour erreur matérielle.

Mme le Maire donne la parole à Mme Laybax (DGS) qui explique le Budget primitif intégrant la DM1 avec les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrant à 2 847 431, 73 €.

Adopté à l'unanimité.

Mme le Maire évoque un mail reçu pour alerte de trésorerie, indiquant que la commune est sous surveillance et que le fonds de roulement est de 54 jours (au lieu de 90 jours).

Elle précise que la CAF d'investissement est de -47 000€.
Cela entraîne un blocage temporaire de trésorerie, les salaires et les fournisseurs sont impactés.

Elle informe que l'arrivée du FCTVA débloque partiellement la trésorerie et qu'il y a des subventions qui seront versées (département : 75 000€).

3- **Demande de subvention au Conseil Régional Occitanie et au Conseil Départemental de Haute-Garonne pour l'édition 2026 du Salon des Arts et du Feu.**

Mme le Maire présente le plan de financement.
La demande de subvention au Conseil Régional est de 13 300€ ; celle du Conseil Départemental est de 13 300€.

Mr Thévenot Pascal demande si les montants sont les mêmes que les années précédentes. Mme le Maire répond que ce sont les mêmes montants. Elle précise que ce 25ème Salon mettra à l'honneur les faïenciers en activité sur la commune (Faïencerie Cabaré et Faïencerie Jodra).

Il y aura également la participation de Mme Berdot Colette, récemment retraitée. Mme Joffre Stéphanie a décliné l'invitation et participera séparément.

Adopté à l'unanimité.

4- Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'acquisition de 2 panneaux lumineux.

Mme le Maire explique que la commune souhaite se doter de 2 panneaux lumineux afin d'améliorer la communication auprès des administrés. Ils seront implantés aux entrées de ville, côté rue Saint-Roch et côté avenue des Pyrénées (sous réserve ABF).
Ils seront en lien avec l'application Intra-Muros. On y trouvera la communication de la mairie, des commerçants, des associations.

L'objectif : réduction des coûts de l'impression papier (~ 37 000€).

Monsieur Thévenot Pascal trouve cet investissement coûteux.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 4.

5- Régie Angonia : nouveaux tarifs pour la saison automne/hiver 2026/2027.

Mme le Maire explique les tarifs et présente les spectacles. Un abonnement est créé pour la saison du 1er septembre 2026 au 28 février 2027, pour tous les spectacles, sauf celui de Nadau.

- Bénéficiaires du tarif réduit : demandeurs d'emploi, étudiants, groupes de 10 et CE, personnes handicapées,
- Bénéficiaires du tarif jeunes : moins de 18 ans, RSA,
- Scolaires : 5, 00€ par personnes ; gratuit pour les accompagnants selon modalité,
- Tarifs groupes : EHPAD 5, 00€ par personnes,
- Billetterie : site Angonia et permanences (mardi, vendredi 9h-12h).

Vote à l'unanimité.

II- ADMINISTRATION GENERALE

1- Démission de Mme Capra Laëtitia du poste de 2ème adjoint et élection d'un nouvel adjoint.

Mme le Maire informe que Mme Capra en envoyé par courrier, le 17 juin 2026 sa démission du poste de 2ème adjoint. Elle reste conseillère municipale. Monsieur le Sous-préfet a validé cette demande par courrier en date du 23 juin 2026.

Désignation des deux assesseurs pour l'élection du nouvel adjoint : Mr Cattanéo et Mme Gougnaud-Delaunay.

Mme Castet Barbara est candidate pour le poste d'adjoint.

Les élus sont appelés à voter chacun à leur tour.

Dépouillement à 18h 47. 19 bulletins.

Vote : Pour : 15 / Blanc : 4.

III- FINANCES

6- Modification du tableau des indemnités de fonction des élus suite à la nomination d'un nouvel adjoint.

Mme le Maire rappelle que suite à la démission de Mme Capra et à la nouvelle élection de Mme Castet, une mise à jour du tableau des indemnités est faite. Elle précise que les pourcentages votés lors du conseil municipal du 08 avril 2026 restent inchangés.

Adopté à l'unanimité.

Pour information, Mme le Maire évoque les dates des prochains conseils municipaux jusqu'à la fin de l'année 2026 : le 28 juillet 2026, le 22 septembre 2026, le 3 novembre 2026, le 2 décembre 2026.

Mr Thévenot demande si l'horaire pourrait être décalé au regard de la reprise d'activité de Mme Gougnaud-Delaunay et de Mr Gojard.
Mme le Maire précise que la majorité du conseil municipal a une activité professionnelle et une vie privée donc l'horaire ne sera pas retardé. Elle rappelle que les élus locaux salariés disposent d'autorisations d'absence pour exercer leur mandat.

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 18h 53.